
BURKINA FASO

Un an après la mort de Norbert Zongo, la justice n'a toujours pas été rendue

Index AI : AFR 60/04/99

« Nul n'a encore été traduit en justice pour le meurtre du journaliste Norbert Zongo et de trois autres personnes, tués le 13 décembre 1998 », a déploré ce jour (vendredi 10 décembre 1999) Amnesty International en appelant les autorités à mettre fin à l'impunité qui règne au Burkina Faso.

« Le gouvernement burkinabé n'a pris aucune mesure décisive pour poursuivre en justice les responsables du décès de Norbert Zongo, malgré l'indignation générale suscitée par sa mort il y a un an », a souligné l'organisation de défense des droits humains.

En mai 1999, une commission d'enquête indépendante a conclu que Norbert Zongo avait été tué pour des raisons d'ordre politique. Il avait en effet enquêté sans relâche et avec détermination sur la mort de David Ouédraogo, qui était le chauffeur de François Compaoré, frère du président Blaise Compaoré. Appréhendé en décembre 1997, David Ouédraogo était décédé le mois suivant après avoir été torturé pendant qu'il se trouvait aux mains du Régiment de sécurité présidentielle, à Ouagadougou.

La commission d'enquête a nommé six membres du Régiment de sécurité présidentielle comme étant des suspects sérieux dans l'affaire du meurtre de Norbert Zongo, et recommandé que des poursuites judiciaires soient engagées à leur encontre. Bien qu'un juge ait ensuite été saisi du dossier, aucun progrès n'a été accompli et nul n'a encore été inculpé de ces homicides.

« Les responsables présumés du meurtre de Norbert Zongo et de ses compagnons doivent être déférés sans délai à la justice, qui doit pouvoir agir en toute indépendance, afin que les investigations entamées soient poursuivies. »

Ceux qui demandent que cesse l'impunité

dont bénéficient les responsables du meurtre de Norbert Zongo et de ses compagnons, ainsi que les auteurs d'autres violations des droits humains, ont été harcelés, arrêtés et placés en détention à plusieurs reprises. Ainsi, le 1^{er} décembre 1999, des responsables du Collectif d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques – une coalition de mouvements politiques, d'organisations de défense des droits humains, de syndicats, de journalistes et d'associations d'étudiants créée après la mort de Norbert Zongo – ont été arrêtés. Dans une déclaration publique, ils avaient appelé les forces de sécurité à garantir la sécurité des participants à la manifestation organisée le 27 novembre pour protester contre l'impunité.

Au nombre des personnes interpellées le 1^{er} décembre figurent le président du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples, Halidou Ouédraogo, le syndicaliste renommé Tolé Sagnon, l'avocat Bénéwendé Sankara et le responsable étudiant André Tibiri. Ils ont été retenus durant trois heures par la Direction de la sûreté nationale à Ouagadougou. Depuis lors ils ont comparu deux fois devant un représentant du ministère public, pour incitation à la rébellion et à la désobéissance au sein des forces armées et atteinte à la sûreté de l'État, mais ils n'ont pas encore été inculpés.

Deux journalistes, Boureïma Sigue et Paulin Yaméogo, qui travaillent respectivement pour *Le Pays* et *San Finna*, ont également été appréhendés le 1^{er} décembre pour avoir publié la déclaration du Collectif. Il semble que l'arrestation de Paulin Yaméogo soit également liée à la publication par San Finna d'une photographie de Hamidou Ilboudo, interpellé en compagnie de David Ouédraogo en décembre 1997. Sur cette photo apparaissaient clairement les marques

des actes de torture dont il avait été victime alors qu'il était détenu par le Régiment de sécurité présidentielle. Boureima Sigue a été relâché le jour même de son interpellation, mais Paulin Yaméogo n'a été remis en liberté que le 3 décembre.

« *Ceux qui défendent les droits humains au Burkina Faso doivent pouvoir mener les activités légitimes qui sont les leurs sans craindre d'être harcelés, appréhendés et placés en détention* », a conclu Amnesty International.

Informations générales

En décembre 1998, le corps carbonisé de Norbert Zongo, directeur de la publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, ainsi que ceux de deux autres passagers, ont été retrouvés dans un véhicule, à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, sur la route de Sapouy. Un quatrième cadavre gisait à côté du véhicule. Les autres victimes étaient son frère Ernest Zongo, son chauffeur Ablassé Nikiéma et Blaise Ilboudo. Le décès de Norbert Zongo a mis le pays en effervescence. Des manifestations et des grèves se sont déroulées dans tout le Burkina Faso depuis sa mort.

Le 18 janvier 1999, François Compaoré a été inculpé du meurtre de David Ouédraogo et du recel de son cadavre. Cependant, il n'a pas été arrêté et les charges retenues contre lui n'ont été rendues publiques que le 30 mars 1999. Le lendemain, après que François Compaoré eut demandé l'abandon des poursuites engagées contre lui, la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Ouagadougou a statué qu'elle n'était pas compétente dans cette affaire et l'a renvoyée devant un tribunal militaire. D'après les informations recueillies, le juge de ce tribunal entrave le déroulement de la procédure, si bien qu'aucun progrès n'a été réalisé.

Trois membres du Régiment de sécurité présidentielle également soupçonnés d'être responsables de la mort de David Ouédraogo ont été interpellés en juin 1999, à la demande du Collège des sages ; ce comité composé de personnalités a été mis sur pied par le gouvernement pour traiter le problème de la crise politique et sociale dans laquelle s'enlise le Burkina Faso depuis la mort de Norbert Zongo. Tous trois figuraient

également parmi les individus identifiés par la commission d'enquête sur le décès de Norbert Zongo. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).